

Ce modèle est mis à disposition à titre indicatif. Il est destiné à vous aider à rédiger vos propres documents. Il vous appartient de modifier certains termes en fonction de vos besoins.

QUELQUES CONSEILS :

Il est d'usage de demander au candidat locataire de justifier d'un revenu égal ou supérieur à trois fois le montant des loyers charges comprises. Si les revenus du locataire, du conjoint ou des colocataires sont insuffisants, le propriétaire peut exiger une caution solidaire qui devra justifier à elle seule du revenu nécessaire. Demander et conserver une copie des justificatifs joints à la présente fiche, notamment concernant le revenu.

PIÈCES à FOURNIR PAR LE CANDIDAT :

- Pour les salariés : bulletin de salaire des 3 derniers mois ou dernier avis d'imposition pour les non-salariés ou en cas d'embauche récente : l'attestation d'emploi
- Relevé d'identité bancaire.
- Copie de la carte d'identité ou de séjour.
- Dernières quittances de loyer et d'EDF.

BAILLEUR	
Nom
Prénom

	LOCATAIRE	CONJOINT – CONCUBIN OU COLOCATAIRE	CAUTION
IDENTITE			
Nom
Prénom
Date de naissance / / /
Lieu de naissance département ou pays
Nationalité
Téléphone
Téléphone portable
N° de carte d'identité ou de séjour
N° de CAF
Email
SITUATION FAMILIALE			
Célib., marié, divorcé, veuf
Nombre d'enfants à charge
Age des enfants
RÉFÉRENCES BANCAIRES			
Nom et adresse banque
N° de compte bancaire
Ouvert depuis le / / /
SITUATION PROFESSIONNELLE			
Profession
Date d'embauche / / /
Nom de l'employeur
Adresse de l'employeur
Téléphone de l'employeur
REVENUS			
Salaire mensuel Net € € €
Autres revenus réguliers € € €
Allocations familiales € € €
PRECEDENTE ADRESSE		ADRESSE ACTUELLE	
Adresse précédente
Nom du propriétaire
Téléphone du propriétaire	Ville :

Signature(s) précédée de la mention « certifié sincère et exact »

L'article 35 de la loi Dalo (n° 2007*290 du 5 mars 2007) modifie l'article 22-2 de la loi du 6 juillet 1989 et adresse la liste

des documents qu'un bailleur n'a pas le droit de demander à ses locataire potentiels.

I - DOCUMENTS AUTORISÉS (la Loi vous autorise à demander ces documents)

- ✓ Photocopie d'une pièce d'identité
- ✓ Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire, des deux derniers bilans pour un indépendant et de tout autre document concernant une source de revenus
- ✓ Attestation employeur
- ✓ (RIB) Relevé d'Identité Bancaire récent
- ✓ Acte de cautionnement, sachant que la caution doit apporter au dossier les mêmes documents que ceux demandés au locataire.

II - DOCUMENTS INTERDITS (la Loi vous interdit de demander ces documents)

- ✓ Photographie d'identité, hormis celle de la pièce justificative d'identité ;
- ✓ Carte d'assuré social ;
- ✓ Copie de relevé de compte bancaire ou postal ;
- ✓ Attestation de bonne tenue de compte bancaire ou postal ;
- ✓ Attestation d'absence de crédit en cours ;
- ✓ Autorisation de prélèvement automatique ;
- ✓ Jugement de divorce, à l'exception du paragraphe commençant par l'énoncé : «Par ces motifs» ;
- ✓ Contrat de mariage ;
- ✓ Certificat de concubinage ;
- ✓ Chèque de réservation de logement ;
- ✓ Dossier médical personnel, sauf en cas de demande de logement adapté ou spécifique ;
- ✓ Extrait de casier judiciaire ;
- ✓ Remise sur un compte bloqué de biens, d'effets, de valeurs ou d'une somme d'argent correspondant à plus de deux mois de loyer en principal en l'absence du dépôt de garantie ou de la souscription de la garantie autonome prévue à l'article 2321 du code civil ;
- ✓ Production de plus de deux bilans pour les travailleurs indépendants.

DIAGNOSTICS ET CERTIFICATS OBLIGATOIRES

- ✓ **DPE** : Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du code de la construction et de l'habitation
- ✓ **CREP** : Le constat des risques naturels et technologiques prévu à l'article L. 1334-7 du code de la santé publique
- ✓ **ERNT** : Le constat de risque d'exposition au plomb prévu à l'article L. 1334-5 et L. 1334-7 du code de la santé publique